



*Jeunesse et Prévention*

### Note d'information

Si les directives de la D.D.J.S. définissent de façon large les modalités d'accueil des enfants en centre de loisirs, il incombe à l'organisateur de mettre en place un mode de fonctionnement qui lui est propre.

A Montrouge, il n'est pas prévu de mode d'accueil des enfants en demi journée dans les centres de loisirs de la commune.

De fait, les fonctionnements des centres de loisirs sont les suivants :

#### **Les centres de loisirs maternels :**

- 7h30 à 9h00 : accueil des enfants.
- 9h00 : début des activités.
- 16h30 : fin des activités
- 16h30 : fin des activités et ouverture des centres aux parents pour reprendre leur enfant.
- 19h00 : fermeture des centres.

#### **Les centres de loisirs élémentaires :**

- 8h00 à 9h15 : accueil des enfants.
- 9h15 : début des activités.
- 16h30 : fin des activités et ouverture des centres aux parents pour reprendre leur enfant.
- 18h00 : fermeture des centres

#### **Le centre aéré de Villelouvre**

- 8h00 à 9h00 : accueil des enfants.
- 17h30 : retour des enfants de Villelouvre dans leur centre d'accueil.
- 18h00 : fin d'accueil des parents pour reprendre leur enfant.

Les centres de loisirs en activité sont interdits à toute personne étrangère à son fonctionnement entre 9h00 et 16h30, sauf en cas de force majeure dûment justifié.

**Tout enfant inscrit en centre de loisirs sera donc accueilli à la journée. Il n'y aura plus d'accueil en demi journée.**

**Ce rappel est fait pour clarifier les conditions d'accueil des enfants en centre de loisirs.**

Le Maire de Montrouge  
Jean-Loup METTON

